

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
SARCELLES
CANTON
FOSSÉS
COMMUNE
LUZARCHES

ARRÊTÉ DU MAIRE N°AP2026 - 096
ARRÊTE MUNICIPAL
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire de la Commune de Luzarches,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Action sociale et des familles et notamment ses articles L123-6, R123-11 et R123-12

Vu la délibération N°2026-29 en date du 31 mars 2026 portant fixant à 16 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS (8 membres élus / 8 membres nommés)

Vu l'appel de candidature fait sur le site de la commune le vendredi 27 mars 2026,

Vu les courriers d'appel à candidature envoyés aux différentes associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et la lutte contre les exclusions, la croix rouge, l'UDAF ainsi que les associations de retraités.

Considérant que les associations avaient 15 jours pour transmettre leurs propositions

Considérant que seules la CFDT Retraités et LADAPT ont transmis leurs propositions de représentants

Considérant que le maire est chargé de procéder à la nomination de la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS dans un délai de 2 mois suivant le renouvellement du conseil municipal

ARRÊTE

Article 1^{er} : **Sont nommés** membres du conseil d'administration du CCAS :

Madame Catherine Talbot
Madame Françoise Jumeau
Monsieur Thierry Millet représentant Ladapt Val d'Oise / CAAJ le Parc
Madame Corinne Catoire Clermont représentant CFDT retraités Val d'Oise
Madame Laurence Duwer
Madame Martine Rey
Monsieur Dominique Collignon
Monsieur Jean-Christophe Grenet

Article 2 : Le mandat des membres ainsi nommés est identique à celui des membres élus par le conseil municipal, il est renouvelable

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Michel MANSOUX
Le Maire

Luzarches, le 13 avril 2026

Date de notification : 14/04/2026
Date de transmission au représentant de l'Etat : 13/04/2026
(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)
Date de publication : 14/04/2026